

Maintenant que vous êtes mieux informé et que vous comprenez mieux l'assurance vie, vous souhaitez rencontrer votre conseiller afin d'optimiser vos choix en termes de répartition de placement ?

Pour vous y aider, voici les questions que vous pouvez vous poser préalablement à votre rendez-vous.

Consultez-les et si vous avez le temps, complétez cette fiche de vos réponses. **Dans tous les cas, votre conseiller sera là pour vous accompagner en respectant vos décisions personnelles.**



VOS PROJETS

Votre objectif principal a-t-il évolué ? Avez-vous changé de cap ? Avez-vous modifié certains de vos projets ?

- ✦ *Pensez à en discuter avec votre conseiller pour voir si ces changements peuvent avoir une incidence sur vos choix de placements.*

La durée minimum que vous envisagiez pour ce placement a-t-elle évolué ?



VOS VERSEMENTS

Souhaitez-vous en profiter pour effectuer un nouveau versement ou mettre en place un versement programmé ?



RÉPARTITION DU CAPITAL INVESTI

Vos objectifs de placements ont-ils changé ?

- Vous souhaitez sécuriser votre placement et ne prendre aucun risque en capital? (= *investir sur le fonds en euros.*)
- Vous voulez tenter de gagner plus, mais en contrepartie d'une prise de risque? (= *arbitrer une partie de votre capital investi sur le fonds en euros vers les supports financiers en unités de compte⁽¹⁾ et donc diversifier votre placement.*)
- *Si vous recherchez un meilleur potentiel de performance, il vous faudra prendre plus de risques.* Il s'agira donc de trouver l'équilibre qui vous convient le mieux entre sécurité et recherche de performance, en fonction de votre profil investisseur et avec l'accompagnement de votre conseiller.

Souhaitez-vous vous libérer de la gestion de votre contrat d'assurance-vie ?

- *Parlez-en à votre conseiller, qui pourra vous proposer d'opter pour une formule de gestion et vous aidera à choisir parmi les différentes options, la solution la plus adaptée à votre profil investisseur et à vos objectifs.*



MÉMO

Pensez à vérifier que votre clause bénéficiaire est toujours conforme à vos souhaits.

- *Un changement dans votre vie, une naissance, un divorce... et vos bénéficiaires peuvent changer.*

(1) La valeur des supports financiers en unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions des marchés financiers. Le risque de pertes financières est supporté par l'adhérent seul.